



AGENCE PARCS CANADA

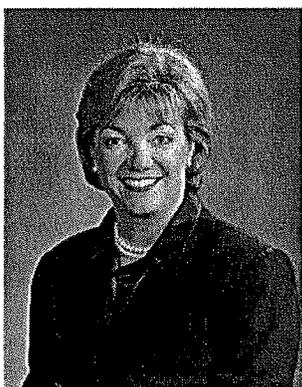
*Réponse aux recommandations émises à la
deuxième Table ronde de la Ministre
sur Parcs Canada
du 23 au 26 mars 2003*



Parcs Canada Parks Canada

Canada

MESSAGE DE LA MINISTRE



À l'évidence, ces Canadiennes et Canadiens consciencieux, qui ont si généreusement prodigué du temps et de l'énergie à l'édition 2003 de la Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada, sont de vrais passionnés des merveilles naturelles, historiques et culturelles que présente notre pays. Je leur suis énormément reconnaissante d'avoir partagé avec nous leur sagesse, leurs connaissances et leurs conseils.

Il y a deux ans, les recommandations issues de la première Table ronde sur Parcs Canada ont mené à des changements très positifs. Nous avons agi avec célérité pour rétablir la santé de nos parcs nationaux, pour créer de nouveaux parcs et nouvelles aires marines nationales de conservation, pour adopter de nouvelles mesures en sciences et pour accroître notre diffusion auprès des peuples autochtones, des femmes, des communautés multiculturelles et des jeunes Canadiens et Canadiennes. Par ailleurs, nous avons accompli d'importants progrès en matière d'intégrité écologique, d'intégrité commémorative et de services aux visiteurs.

Perpétuant la volonté d'aller de l'avant manifestée à la première Table ronde de la Ministre, celle de cette année aura accueilli une représentation encore plus diversifiée. Les participants, qui provenaient de tous les horizons, m'ont clairement laissé entendre qu'ils valorisent le partenariat et la coopération pour assurer nos succès futurs. J'ai été ravie d'entendre à maintes reprises s'exprimer la nécessité de continuer à inciter davantage de Canadiennes et de Canadiens à faire de nos parcs, de nos lieux historiques et de nos aires marines de conservation, des réussites à tous les plans.

J'apprécie énormément les recommandations concises qu'a, après mûre réflexion, formulées la Table ronde à l'égard du secteur bénévole, de la recherche coopérative, des relations communautaires, des organisations à vocation philanthropique, des infrastructures et de la formation, en matière de mise en marché, de marque distinctive, de partage des frais, de législation fiscale, de grille tarifaire, de capacités scientifiques, de communications externes, d'éducation, d'interprétation et d'accessibilité. La gamme des recommandations était certes variée mais elles forment ensemble un tout complet et cohérent.

Mettre en œuvre les judicieux avis reçus de la Table ronde exigera beaucoup de courage et de détermination de la part de nos concitoyennes et concitoyens qui travaillent à Parcs Canada. Je demeure pourtant convaincue qu'ils sauront se montrer à la hauteur de la tâche. Je me considère fort privilégiée de travailler avec les membres de l'équipe de Parcs Canada d'un bout à l'autre du pays et – à maintes reprises – j'ai été témoin de leur énorme dévouement à la sauvegarde de nos trésors naturels et historiques. Les hommes et les femmes de Parcs Canada ont souvent dû faire face à des défis et ont su les surmonter avec un professionnalisme de grande classe. Je suis donc très confiante que les deux années qui nous mèneront à la prochaine Table ronde de la Ministre s'avéreront marquées d'un progrès aussi importants que les deux années qui viennent de s'écouler.

C'est pour moi un honneur que l'on m'ait confié la charge de veiller à ce que les attentes élevées de la population canadienne à l'égard de ses parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation soient comblées. Il me fait doublement plaisir de pouvoir accomplir cette tâche en compagnie de tous ces Canadiens et Canadiennes enthousiastes qui ont fait de la Table ronde de cette année un franc succès.



*La ministre du Patrimoine canadien
Sheila Copps*

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE

Au moins une fois tous les deux ans, l'Agence Parcs Canada jouit d'une occasion unique, celle d'entendre directement les Canadiennes et les Canadiens sur la manière dont elle peut améliorer les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux du Canada. La Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada rassemble des intervenants, des organismes et des individus passionnés par les aires patrimoniales protégées du Canada afin d'examiner les principaux enjeux qui affectent l'Agence et les réseaux des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux du Canada.

Leurs opinions, leurs points de vue et leurs recommandations nous procurent la référence par laquelle nous pouvons mesurer nos progrès dans l'atteinte des objectifs qu'entretiennent les Canadiens et les Canadiennes, de même qu'une meilleure compréhension de leurs perceptions à l'égard de la santé de l'écologie de nos parcs nationaux et aires marines nationales de conservation, ainsi qu'à l'égard de la santé commémorative de nos lieux historiques nationaux. Percevoir l'état de ces endroits avec les yeux d'autres personnes engagées dans la protection et la célébration du patrimoine naturel du Canada nous permet de voir les choses sous un angle différent et nous aide à modeler notre vision quant à la meilleure façon de remplir notre mandat.

À cet égard, l'édition 2003 de la Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada aura été un franc succès. De nouveau, elle a produit des avis éclairés et utiles à la ministre du Patrimoine canadien et à Parcs Canada. Des idées qui nous sont précieuses et que nous ne tarderons à mettre en œuvre – comme la présente réponse de la ministre aux recommandations issues de la Table ronde le montre clairement.

À l'instar des conseils reçus des participants à la première Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada, qui nous ont servi d'étincelle et d'incitatif en vue de remarquables réalisations, dont l'établissement de nouveaux parcs nationaux, de nouveaux lieux historiques nationaux et d'une nouvelle législation visant la création d'aires marines nationales de conservation, les recommandations émises cette année nous aideront à paver la voie de notre action pour les deux prochaines années.

Toutes les recommandations émises à la Table ronde 2001 de la Ministre ont été concrétisées ou sont en voie de l'être, y compris l'élaboration de nouvelles mesures en matière de sciences et de conservation, ainsi qu'en matière de diffusion et d'inclusion des peuples autochtones, des femmes et des communautés ethnoculturelles au sein du réseau des lieux historiques nationaux du Canada. La Table ronde 2001 a également demandé davantage de services d'interprétation, la présentation de points de vue plus diversifiés dans l'interprétation du patrimoine et l'instauration de mesures efficaces aptes à éveiller l'intérêt des jeunes Canadiens et Canadiennes envers notre programme. Plusieurs mesures créatives sont en cours de mise en œuvre en vue de répondre à toutes ces demandes.

Comme l'a souligné l'honorable Sheila Copps dans son allocution de bienvenue aux participants de la Table ronde de cette année, notre rôle est d'être à l'écoute de toutes les voix et non pas uniquement de celles exprimées dans les recommandations finales. Tous ceux et celles qui ont pris part aux séances ont apporté une contribution précieuse à l'événement et à son succès. Au nom de Parcs Canada, je vous remercie pour votre temps, votre dévouement et vos conseils. Votre travail ardu fera une véritable différence.

Ma participation pour la toute première fois à cette Table ronde de la Ministre à titre de directeur général de l'Agence s'est avérée un grand privilège. Cet événement a également donné à toute l'équipe de la haute direction de Parcs Canada une excellente occasion de saisir plus clairement les intérêts qu'entretiennent les intervenants à l'égard de notre travail et de notre vision. Ce que j'ai retenu, c'est le vif souhait que Parcs Canada aille à la rencontre d'un vaste éventail de partenaires – fussent-ils des organismes locaux ou nationaux, des particuliers, des bénévoles, des établissements d'enseignement ou des entreprises.

Parcs Canada vit des moments passionnants. Le financement dégagé dans le plan budgétaire 2003 devrait permettre de donner corps à l'engagement du gouvernement à l'effet de créer dix nouveaux parcs nationaux et cinq nouvelles aires marines nationales de conservation et d'agrandir certains parcs. Je parle au nom de tous les employés de Parcs Canada en affirmant que nous sommes très honorés de nous voir confier la responsabilité de mener à bien ce mandat. C'est pour nous un privilège autant qu'un plaisir.

Le directeur général de l'Agence,

Alan Latourelle

TABLE DES MATIÈRES

Message de la Ministre	1
Avant-propos du directeur général de l'Agence	3
Table des matières	5
Sommaire.....	6
Parcs nationaux et aires marines nationales de conservation.....	9
Lieux historiques nationaux.....	13
Vers une offre de services viable.....	16
Rejoindre les Canadiens	20
Prochaines étapes.....	24

SOMMAIRE

Du 23 au 26 mars 2003, l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, a été l'hôtesse de la seconde Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada. La tenue d'un tel événement répond à l'exigence de l'article 6 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* à l'effet d'organiser au moins tous les deux ans une table ronde de personnes concernées par les questions qui relèvent de l'Agence et chargée de l'aviser sur les résultats obtenus par celle-ci. Lors de la table ronde 2003, les participants ont formulé 21 recommandations à la ministre. La réponse de la ministre à ces recommandations, tel qu'exigée en vertu de cette même Loi, fait l'objet du présent document.

La Table ronde 2003 a porté sur quatre éléments fondamentaux du mandat de Parcs Canada : les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation; les lieux historiques nationaux; les moyens de rejoindre les Canadiens; et les défis financiers auxquels l'Agence fait face en s'orientant vers une offre de services viable. Un dénominateur commun s'est dégagé des recommandations issues des quatre séances de discussion, soit la grande valeur que les intervenants accordent à la consultation et à la collaboration avec les partenaires, ainsi qu'au travail en partenariat.

La première séance de la Table ronde traitait des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation. Elle était axée sur deux thèmes, l'un portant sur le maintien et la restauration de l'intégrité écologique et l'expérience de séjour des visiteurs dans les parcs nationaux existants, l'autre sur l'établissement de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation. Plusieurs des recommandations engageaient vivement Parcs Canada à travailler avec les partenaires dans des secteurs tels que l'utilisation stratégique des bénévoles, la formulation et la diffusion des messages sur l'intégrité écologique et la conception de programmes et de capacités de recherche. Parcs Canada, en réponse à ces recommandations, procédera à d'autres consultations et continuera d'établir des relations de travail concertées avec ses intervenants.

La deuxième séance portait sur les lieux historiques nationaux. Elle abordait deux thèmes qui faisaient également appel à des principes de collaboration : le renforcement des capacités de formation, de conservation, d'interprétation et de promotion et la recherche de moyens de rehausser le profil et la fréquentation des lieux historiques nationaux en encourageant la collaboration entre la famille des lieux historiques nationaux et les intervenants. En réponse à une recommandation à l'effet d'établir une stratégie nationale de création d'alliances, Parcs Canada s'est engagée à développer davantage les réussites rencontrées en Ontario, en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces. Les participants ont émis deux recommandations très novatrices suggérant fortement à Parcs Canada de rehausser son profil et d'accroître sa promotion en encourageant des membres du milieu des arts et des lettres à agir à titre

de présidents d'honneur de lieux historiques spécifiques et en travaillant davantage à la promotion de l'image de marque et à la conception d'identificateurs visuels.

Lors de la troisième séance, les intervenants invités se sont regroupés pour discuter des défis auxquels fait face Parcs Canada dans l'établissement d'une offre de services viable. La séance était axée sur deux thèmes, l'un portant sur la réduction des programmes, des services et des coûts et l'autre, sur la recherche de nouveaux modes de prestation de programmes et de services. La recommandation ayant recueilli le plus d'appuis est celle demandant à Parcs Canada de procéder à l'évaluation de ses biens et d'identifier clairement les services essentiels et les services non essentiels avec l'objectif de se départir des services et des activités non essentiels. En réponse à cette recommandation, Parcs Canada convient que ces évaluations sont nécessaires et les réalisera dans le cadre du processus de planification d'affaires viable mis en oeuvre à l'échelle de toute l'organisation. Le recours aux partenariats s'est de nouveau profilé comme thème directeur de la séance, accompagné de recommandations quant aux objectifs des partenariats : se procurer du financement auprès d'organismes externes et d'institutions à vocation philanthropique; fournir des services non essentiels; renforcer les capacités scientifiques; et réfléchir à des moyens créatifs de tirer parti des dividendes du partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, particulièrement dans le Grand Nord. Toutes ces recommandations à l'effet d'un recours accru aux partenariats, qu'appuie largement Parcs Canada, constituent une autre preuve éloquente du fait que les intervenants veulent que l'Agence explore des modes de partenariats créatifs avec des particuliers et des organismes pour réaliser les objectifs de son mandat. Ce faisant, Parcs Canada respectera la lettre et l'esprit de la *Loi sur les parcs nationaux* du Canada et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, qui exigent de nous que nous accordions la toute première priorité à la restauration et au maintien de l'intégrité écologique et de l'intégrité commémorative dans la gestion et l'exploitation de nos parcs nationaux, nos aires marines nationales de conservation et nos lieux historiques nationaux. Ces lois énoncent clairement les activités acceptables dans les parcs nationaux, de même que le rôle de Parcs Canada dans la protection de ces endroits exceptionnels au profit des générations futures.

Parcs Canada travaille avec ardeur en vue d'établir des relations solides et fructueuses avec les collectivités, les intervenants et les entreprises situés en bordure des parcs nationaux, tant pour explorer d'éventuelles initiatives conjointes que pour préserver l'intégrité écologique de nos parcs. L'une des plus importantes leçons que nous ayons apprises avec les années c'est que les activités qui se déroulent à l'extérieur des parcs peuvent avoir et ont souvent des effets sur l'intégrité écologique à l'intérieur des parcs.

La dernière séance a porté sur un thème crucial qui revêt une grande importance dans tous les secteurs d'activités de Parcs Canada : la nécessité de rejoindre les Canadiens. La discussion s'orientait sur deux objectifs : faire mieux valoir la richesse du patrimoine national et rendre l'expérience de séjour des visiteurs plus enrichissante. Les participants ont émis une recommandation globale à l'effet d'évaluer la stratégie de communications externes en fonction d'un certain nombre de critères. En réponse à cette

recommandation, Parcs Canada procédera à une révision complète de sa stratégie de communications externes et élaborera un cadre de mesure de son rendement. Quatre des six recommandations émanant de cette séance ont suggéré là encore le recours à des partenariats pour réaliser les objectifs de l'Agence, l'une d'elle demandant à Parcs Canada d'accorder à l'établissement de liens avec le milieu de l'éducation une grande priorité. Parcs Canada répond à cette recommandation par le lancement du programme national de sensibilisation en milieu scolaire, un projet de collaboration axé sur la consultation et qui cible spécifiquement les objectifs de cette recommandation.

À l'évidence, les 21 recommandations exprimées au cours de l'édition 2003 de la Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada ont montré un grand désir de favoriser le travail en partenariat établi sur la concertation et la consultation avec les intervenants et les autres organismes, pour atteindre des objectifs communs d'intégrité commémorative et écologique. Parcs Canada en prend bonne note et tâchera de répondre aux attentes dictées par l'esprit et l'intention de ces recommandations, de même que par l'esprit et l'intention de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*. Parcs Canada a l'avantage d'être doté d'un mandat qui touche un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes, ce qui lui procure maintes occasions de travailler avec des particuliers et des organismes animés d'une même vision à la réalisation de buts communs en matière de protection et de préservation du patrimoine naturel et culturel du Canada.

PARCS NATIONAUX ET AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION

Les recommandations de la séance sur les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation étaient dérivées de deux thèmes. Le thème I portait sur le maintien et la restauration de l'intégrité écologique et sur la qualité de l'expérience de séjour des visiteurs dans les parcs nationaux du Canada existants et le thème II portait sur l'établissement de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation.

Thème I – Maintien et restauration de l'intégrité écologique et la qualité de l'expérience de séjour des visiteurs dans les parcs nationaux du Canada.

Recommandation :

- 1. Développer une approche systématique et à long terme pour stimuler l'intérêt et développer les possibilités avec le secteur bénévole (ex. gestion des bénévoles, fournir des mécanismes pour mettre en commun des pratiques exemplaires, de la formation et des mesures de reconnaissance).**

Réponse :

Parcs Canada a entrepris d'établir une approche plus stratégique à l'appui de son mode de gestion des bénévoles. Cette approche sera institutionnalisée dans le courant des deux prochaines années. Parcs Canada offrira à des organisations non gouvernementales (ONG) intéressées, des occasions de participer à divers de ses projets de bénévolat et particulièrement à ceux liés à l'intégrité écologique et commémorative. Les ONG seront invitées à appliquer et adapter le guide des procédures et la trousse d'apprentissage autonome relatifs au programme du bénévolat de Parcs Canada ainsi qu'à participer aux séances de formation du programme de bénévolat de l'Agence. De plus, Parcs Canada a tenu un rôle de premier plan au sein du gouvernement fédéral en coordonnant les initiatives d'un comité interministériel sur les bénévoles (CIB). Les membres du comité partagent les pratiques exemplaires sur les questions touchant au bénévolat, dont la gestion du risque, les assurances, la formation, la reconnaissance, etc. Avec l'aide du CIB, l'Agence étudie actuellement une approche plus stratégique de gestion des programmes de bénévolat au gouvernement fédéral, qui devrait également inclure des occasions de participation pour le secteur des organismes sans but lucratif.

Recommandation:

- 2. Développer des plans d'action et des capacités de recherche en partenariat avec des musées, des universités et d'autres organismes gouvernementaux. Les plans d'action de recherche devraient prévoir des dispositions sur le partage de données et la gestion de l'information. Implanter des centres d'excellence aux fins de recherche**

sur les parcs, y compris la mise en oeuvre des recommandations sur la recherche/science de la première Table ronde.

Réponse:

Parcs Canada mettra sur pied des programmes et des capacités de recherche dans des secteurs prioritaires en établissant des partenariats avec des musées, des universités et d'autres ministères et examinera les possibilités d'établissement de centres d'excellence avec des membres concernés du milieu universitaire. Le financement réservé dans le Budget 2003 à la restauration de la santé écologique des parcs du Canada servira à étendre les initiatives actuelles en tenant compte des orientations particulières recommandées. Les futurs plans de gestion des parcs incluront des programmes de recherche clairement énoncés et conçus pour répondre aux besoins dans les secteurs des sciences naturelles, sociales et culturelles.

Recommandation :

- 3. Adapter la vision et les messages relatifs à l'intégrité écologique, avec la collaboration de partenaires, de visiteurs, de communautés locales et du personnel; et, grâce à des activités de communication, aider les communautés à voir l'importance de conserver les parcs nationaux et les territoires et écosystèmes adjacents. Former le personnel en matière de relations communautaires pour établir et renforcer des partenariats pour appuyer l'intégrité écologique.**

Réponse:

Avec le nouveau financement alloué dans le Budget 2003, Parcs Canada poursuivra la mise au point et l'instauration d'un programme global de communications destiné à informer, influencer et impliquer les auditoires les plus aptes à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Agence en matière d'intégrité écologique. L'un des éléments inhérents à cette initiative sera de donner aux intervenants l'occasion permanente de modeler la vision et les messages de Parcs Canada en matière d'intégrité écologique. Les employés, les collectivités locales, les visiteurs et les partenaires sont tous des auditoires prioritaires. Les principales visées du programme seront d'amener les auditoires à 1) voir les mesures sur l'intégrité écologique à l'œuvre dans leurs parcs, 2) saisir les avantages qui en découlent pour les parcs autant que pour eux et 3) s'impliquer dans le processus. En fin de compte, l'un des objectifs clés sera de faire comprendre que les avantages récréatifs et éducatifs des parcs nationaux ainsi que leurs avantages écologiques dépendent de la restauration et du

Le premier ministre et moi-même avons annoncé un plan d'action visant la création de dix nouveaux parcs nationaux au cours des cinq années à venir et l'élargissement de trois des parcs nationaux existants. Nous allons également établir cinq nouvelles aires marines nationales de conservation. Ces projets signifient que la superficie totale des terres et des plans d'eau protégés par notre pays sera plus grande que les superficies de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick réunies. Nous avons annoncé par la même occasion que des mesures importantes seront mises en place en vue de restaurer l'intégrité écologique.

**L'honorable Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien**

Extrait d'une allocution prononcée lors de la Table ronde 2003 de la Ministre sur Parcs Canada.

maintien de l'intégrité écologique. Les partenariats et les relations étroites avec les intervenants sont des éléments de soutien essentiels à de nombreuses fonctions telles que la conservation des ressources, la mise en valeur du patrimoine et les services aux visiteurs. Parcs Canada étudie des moyens de perfectionner les compétences de son personnel dans ce domaine.

Thème II – Établissement de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation.

Recommandation :

4. Chercher des moyens de faciliter les dons philanthropiques privés pour favoriser la création de parcs et l'agrandissement de parcs existants.

Réponse:

Parcs Canada est toujours prête à étudier et appliquer de nouvelles façons d'inciter les organismes philanthropiques à faire des dons en vue d'accélérer l'établissement de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation, de même que l'agrandissement de parcs existants. Parcs Canada a travaillé en concertation avec des organismes du milieu de la conservation tels que La Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) et The Nature Trust of British Columbia qui ont donné l'exemple de ce que l'apport de dons représente pour l'établissement de nouveaux parcs nationaux ou l'agrandissement de parcs existants. Cette contribution philanthropique a aidé à la création des parcs nationaux et réserves de parc national des Prairies, Vuntut, Gwaii Haanas et des Îles-Gulf. Parcs Canada estime que ce réseau joue un rôle important dans la réalisation de son mandat et continuera de rechercher des créneaux de financement philanthropique chaque fois que la situation s'y prêtera.

Recommandation :

5. Créer un comité de travail pour explorer et identifier des nouveaux avantages tels que des puits de carbone, la purification de l'eau et le développement économique et social

Réponse:

À l'heure actuelle, Parcs Canada n'appuie pas la création d'un groupe de travail qui serait chargé de ces questions, mais elle participera activement au Congrès mondial sur les aires protégées, qui se tiendra en septembre 2003 et examinera ces questions. Suite à ces discussions, l'Agence disposera des éléments requis pour envisager des mesures de réponse à toutes recommandations pertinentes. En outre, le Conseil canadien des parcs dispose déjà d'un groupe de travail chargé d'examiner ces sujets et Parcs Canada participera à ses délibérations et à la formulation de ses conclusions. Au cours de la phase d'étude de faisabilité du processus d'établissement d'un nouveau parc, Parcs Canada mène des études sur les retombées économiques régionales et locales de cette opération. De concert avec ses partenaires, Parcs Canada continuera de renforcer ces

initiatives et de mieux en faire valoir les avantages économiques, sociaux et écologiques lors des phases d'établissement et de planification de gestion des parcs ainsi que dans ses programmes d'interprétation et ses programmes éducatifs.

Recommandation :

- 6. Veiller à ce que le financement aille à la protection des parcs nationaux existants et de leur infrastructure, même si ce choix engendre un ralentissement dans la progression de l'expansion du réseau des parcs nationaux.**

Réponse:

Le financement réservé dans le plan budgétaire 2003 à l'agrandissement des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation doit être utilisé pour accélérer le parachèvement de ces réseaux avant que les aires potentielles d'aménagement ne se retrouvent exploitées à d'autres fins. L'objectif de l'Agence consiste à ce que les 39 régions naturelles terrestres et les 29 régions naturelles marines soient représentées au sein des réseaux par au moins un parc national ou au moins une aire marine nationale de conservation.

Le gouvernement fédéral a également fourni du financement par le biais du plan budgétaire 2003 pour la protection des parcs nationaux déjà en place. Pour traiter de la question des infrastructures dans les parcs nationaux existants, Parcs Canada mettra sur pied une stratégie globale dans le cadre de laquelle il envisagera de solliciter des crédits additionnels, d'accroître les frais d'utilisation et de revoir les niveaux de service.

LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

La séance sur les lieux historiques nationaux était axée sur deux thèmes. Le thème I portait sur le renforcement des capacités de formation, de conservation, d'interprétation et de promotion des lieux historiques nationaux. Le thème II portait sur la recherche de modes de collaboration entre la famille des lieux historiques nationaux et les autres intervenants en vue de rehausser leur profil auprès du public et d'attirer davantage de visiteurs.

Thème I – Renforcement des capacités de formation, de conservation, d'interprétation et de promotion des lieux historiques nationaux.

Recommandation :

- 7. Élaborer une stratégie nationale pour créer des alliances qui regroupent les lieux historiques nationaux, les associations professionnelles du patrimoine, les communautés et les médias afin d'encourager le marketing croisé et de soutenir les possibilités de formation partagées.**

Réponse:

Parcs Canada mettra sur pied une stratégie nationale inspirée des projets réalisés en Ontario, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve et dans d'autres provinces en vue : de créer des alliances qui rassembleront les lieux historiques nationaux possédés et administrés par des tiers; d'encourager des alliances qui favoriseront une coopération plus étroite avec les associations à vocation patrimoniale, les collectivités et les médias; d'étudier des moyens d'utiliser les alliances pour appuyer des occasions de formation; et de permettre aux lieux historiques nationaux et aux autres intervenants de partager les pratiques exemplaires. Parcs Canada travaillera en étroite collaboration avec ses intervenants pour réaliser ces objectifs. Lors de la conception d'un programme de promotion pour les lieux historiques nationaux, Parcs Canada examinera des moyens d'encourager le marketing jumelé.

En protégeant la nature, nous devons honorer notre histoire. Les lieux historiques ont contribué à forger notre identité car ils sont la scène des événements historiques qui ont modelé notre destinée et l'évocation des personnages historiques dont la sagesse et la détermination ont creusé les fondements de notre identité et de notre devenir.

L'honorable Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Extrait d'une allocution prononcée lors de la Table ronde 2003 de la Ministre sur Parcs Canada.

Thème II – Recherche de modes de collaboration entre la famille des lieux historiques et les autres intervenants en vue de rehausser leur profil auprès du public et d'attirer davantage de visiteurs.

Recommandation :

8. **La ministre du Patrimoine canadien ainsi que le directeur général de l'Agence Parcs Canada devraient inviter la communauté des arts et des lettres à jouer un rôle dynamique pour jeter un pont entre la population canadienne et ses lieux historiques nationaux en mettant aux défis des organismes comme le Conseil canadien d'intervenir. Des auteurs et des artistes canadiens devraient être encouragés à agir à titre de parrains honoraires pour certains lieux historiques nationaux du Canada.**

Réponse:

Parcs Canada recherchera avec la communauté artistique et culturelle, notamment avec le milieu littéraire, des occasions de présenter les histoires des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux à un plus vaste auditoire. L'Agence approchera également des artistes pour connaître leur intérêt à devenir présidents d'honneur de lieux historiques.

Recommandation :

9. **Afin d'accroître leur réputation et leur fréquentation, les lieux historiques nationaux du Canada devraient avoir une image de marque plus distinctive. Des identificateurs visuels devraient être élaborés aux fins d'utilisation par la famille des lieux historiques nationaux.**

Réponse:

Parcs Canada souscrit à cette recommandation et a organisé un atelier à l'intention des principaux intervenants qui se tiendra en automne 2003 et portera sur la mise en place d'une stratégie de promotion de la « famille » des lieux historiques nationaux. Lorsque cette stratégie sera établie et aura fait l'objet de consultations plus élargies auprès de la grande famille des LHN, on procèdera à la création d'identificateurs visuels à l'usage des lieux historiques nationaux.

Recommandation :

- 10. Une percée est nécessaire dans les attitudes culturelles des Canadiens quant à leur compréhension des avantages économiques, culturelles et esthétiques de notre patrimoine. À cet effet, le gouvernement du Canada devrait apporter une contribution bien plus substantielle et soutenue en matière de temps, de leadership et de ressources à la protection et à la promotion des lieux historiques nationaux du Canada**

Réponse:

Parcs Canada poursuivra la mise en place de son programme des endroits historiques et s'assurera que les lieux historiques nationaux auront plein accès à ce programme lorsqu'il aura été mis en œuvre. Parcs Canada collabore également avec le ministère du Patrimoine canadien à la mise en œuvre de l'Initiative des endroits historiques (IEH). Dans le cadre de cette initiative, Parcs Canada se charge de veiller à ce que les lieux historiques nationaux à but lucratif admissibles soient inscrits au Répertoire canadien des endroits historiques et puissent ainsi présenter des demandes de participation au programme de contributions de l'IEH qui sera mis en place. Enfin, Parcs Canada continuera de rechercher de nouvelles sources de financement du programme à frais partagé des lieux historiques nationaux du Canada afin de soutenir financièrement tous les nombreux autres lieux historiques nationaux sans but lucratif. Parcs Canada a d'ores et déjà reçu une approbation de principe touchant à la reconduction du programme à frais partagés à titre de mesure de soutien des lieux historiques nationaux possédés et administrés par des tiers.

Nous avons conçu ce nouveau plan des lieux historiques nationaux pour faire connaître les accomplissements de tous ces Canadiens et Canadiennes dont les histoires n'ont jamais été racontées. Celles des femmes canadiennes qui ont travaillé côte à côte avec les hommes durant les deux Grandes Guerres et dont les mérites n'ont jamais été reconnus. Celles des Autochtones qui parlent 54 langues et dont le vécu est pratiquement absent des livres d'histoire du Canada et celles de ces communautés multiculturelles qui habitent ce pays depuis 400 ans.

**L'honorable Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien**

Extrait d'une allocution prononcée lors de la Table ronde 2003 de la Ministre sur Parcs Canada.

VERS UNE OFFRE DE SERVICES VIABLE

La séance de discussion concernant l'offre de services viable était orientée sur deux thèmes : réduire les programmes, les services et les coûts et définir de nouveaux modes de prestation des programmes et des services.

Thème I – Réduire les programmes, les services et les coûts.

Recommandation :

- 11. Parcs Canada devrait évaluer ses actifs et distinguer clairement les services essentiels des services non essentiels. La conservation et la mise en valeur du patrimoine constituent les premières priorités d'investissement. Les autres services sont de moindre priorité. Après cet examen, Parcs Canada devrait élaborer des stratégies visant à se départir des activités et des services non essentiels.**

Réponse:

Parcs Canada reconnaît la nécessité de rationaliser son offre de services et les biens afférents et a entrepris une démarche globale d'identification des services essentiels et non essentiels. Les unités de gestion, les centres de services et le bureau national doivent préparer et soumettre des plans d'affaires viables qui précisent les stratégies et les mesures de gestion adoptées dans les limites de leur enveloppe budgétaire actuelle. Nous avons créé des modèles de définition de normes de services appropriées pour guider le processus de planification et certaines unités de gestion ont déjà entrepris le remaniement de leur offre de services en ajustant ou en cédant certains de leurs services et dans de nombreux cas, en fermant des installations. Parcs Canada travaillera avec des amis et des partenaires à la recherche de possibilités de participation à la prestation de services dans les parcs et les lieux. Parcs Canada travaillera également avec des organismes centraux à l'identification de nouveau financement pour procéder à la réfection des actifs identifiés comme essentiels et constitutifs de son mandat.

Je voudrais vous faire part de ma façon et de celle des représentants du personnel et de la direction de Parcs Canada présents à cet événement de faire usage de cette table ronde. Nous ne tenons pas uniquement compte des recommandations officielles. Nous avons écouté. Nous avons participé. Nous nous sommes joints à vous lors des séances de discussion. Notre rôle est d'être à l'écoute de toutes les voix et pas uniquement des recommandations finales.

Alan Latourelle
Directeur général
Parcs Canada

Extrait d'une allocution prononcée lors de la Table ronde 2003 de la Ministre sur Parcs Canada.

Thème II – Recherche de nouveaux modes de prestation des programmes et des services.

Recommandation :

12. Parcs Canada devrait examiner et promouvoir des changements à la législation fiscale qui accroîtront les avantages pour les donateurs de ressources naturelles et culturelles d'importance nationale à des organismes publics approuvés.

Réponse:

Parcs Canada appuie l'esprit et l'intention de cette recommandation et poursuivra la recherche de mécanismes plus efficaces qui permettront au régime fiscal de soutenir davantage la réalisation des objectifs de l'Agence. Au cours des dernières années, Parcs Canada a demandé l'apport de modifications au traitement des gains en capital sur les « dons écologiques », tels que définis dans le Programme des dons écologiques d'Environnement Canada. Parcs Canada continuera de travailler avec des partenaires, des intervenants et le ministère des Finances, à la recherche de solutions novatrices à ce défi.

Recommandation :

13. Parcs Canada devrait sans cesse examiner et adapter ses structures de prix en fonction des principes d'équité, de la valeur du marché et du choix. Les utilisateurs des parcs et les résidents locaux devraient faire l'objet de considérations spéciales.

Réponse:

Parcs Canada accorde une grande importance aux questions relatives aux droits et poursuivra ses consultations auprès de groupes, de particuliers et du secteur touristique à ce sujet. La grille tarifaire adoptée par Parcs Canada repose sur des critères d'équité et de valeur du marché. Les droits d'entrée et de services personnalisés sont devenus un élément important de la structure financière de chaque parc et de chaque lieu, où ils sont utilisés pour assurer la réfection des biens ainsi que l'entretien et l'amélioration des services. Nombre des principaux utilisateurs des parcs nationaux du Canada sont résidents de la région où se trouvent ces parcs. Parcs Canada établit des tarifs spéciaux tels des droits d'entrée préférentiels en début de saison, qui avantagent les utilisateurs locaux.

Recommandation :

14. Parcs Canada devrait faciliter et encourager les commandites, de nouvelles possibilités en matière de marketing, de même que la protection de la propriété intellectuelle de Parcs Canada et la concession de licence.

Réponse:

Avec l'aide de partenaires clés, Parcs Canada travaillera à la promotion des lieux historiques nationaux en vue d'accroître la sensibilisation et l'intérêt du public à l'égard de ces trésors nationaux. Parcs Canada a mis sur pied un nouveau cadre de référence pour la création de partenariats et de commandites appropriés qui contribueront à la protection et à la mise en valeur des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux du Canada. L'Agence a également établi des lignes directrices multimédias sur l'homologation et l'utilisation par des tiers des images et des films concernant les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. La propriété intellectuelle sera évaluée et gérée en conformité avec les lignes directrices et les politiques fédérales en vigueur.

Recommandation :

15. Parcs Canada devrait étudier les possibilités d'établir des ententes et des mécanismes de partenariat qui : a) encouragent le financement externe de nature philanthropique (p. ex., voyageurs philanthopes); b) aident à fournir des services non essentiels dans les secteurs de la prestation de services et de l'infrastructure; c) augmentent les capacités scientifiques, notamment celles touchant aux écosystèmes marins; et d) utilisent les dividendes provenant du partage des recettes liées à l'extraction externe des ressources (p. ex. l'extraction de produits miniers et de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest).

Réponse :

a) Parcs Canada recherchera des occasions d'établir des ententes et des mécanismes de partenariat qui encouragent le financement externe et philanthropique.

b) Parcs Canada a travaillé et continuera de travailler avec des amis et des partenaires en vue de fournir des services et des infrastructures aux parcs. Parcs Canada considérera l'établissement d'ententes externes relatives à la prestation de services non essentiels dans ses parcs et ses lieux lorsque la situation s'y prêtera et s'avèrera rentable à long terme.

c) Le financement alloué dans le plan budgétaire 2003 à la restauration de la santé écologique des parcs du Canada servira à accroître les partenariats dans le domaine scientifique. Cela donnera à Parcs Canada un plus grand accès à l'information

scientifique nécessaire à la gestion des parcs nationaux et des AMNC. Les sciences marines constituent un secteur d'importance croissante pour Parcs Canada et il sera essentiel d'établir des partenariats qui renforceront les capacités de Parcs Canada dans ce domaine.

d) Parcs Canada convient d'étudier les moyens de tirer parti des dividendes de partage des recettes provenant des activités d'extraction des ressources dans les écosystèmes avoisinant les parcs nationaux. Ce faisant, l'Agence conservera toutefois à l'esprit son mandat de protection de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada et le fait que les activités se déroulant en bordure des parcs peuvent avoir des effets sur l'intégrité écologique de ceux-ci.

REJOINDRE LES CANADIENS

La séance sur les moyens de rejoindre les Canadiens était axée sur deux thèmes : faire mieux valoir la richesse du patrimoine national auprès des Canadiens et des Canadiennes et rendre l'expérience de séjour des visiteurs plus enrichissante. Les participants ont émis une recommandation d'ensemble (la recommandation 16) parallèlement à celles touchant aux deux thèmes de la séance

Recommandation d'ensemble

- 16. Passer en revue la stratégie de communication externe de façon à : l'axer plus finement sur ses publics cibles; clarifier et confirmer ses objectifs; définir des résultats mesurables; et élaborer un plan d'action prévoyant notamment la participation des partenaires.**

Réponse :

Parcs Canada révisera sa stratégie de communication externe en 2003-2004 afin de renforcer partout où cela est possible la portée globale de ses services de communications, de promotion, de sensibilisation et d'information. Parcs Canada a entrepris l'élaboration d'un cadre de mesure du rendement de ses communications externes qui devrait être prêt à l'automne 2003. Dans ce contexte, l'Agence définira de façon plus précise les auditoires cibles, les objectifs spécifiques et les résultats mesurables à atteindre.

Thème I – Faire mieux valoir la richesse du patrimoine national auprès des Canadiens et des Canadiennes.

Recommandation :

- 17. Parcs Canada devrait assumer un rôle important dans la communication des connaissances sur le patrimoine canadien et maximiser les partenariats aux niveaux national et local avec les organisations vouées à l'histoire, à la nature et à la conservation afin de rejoindre un public plus nombreux et plus large.**

Réponse :

Parcs Canada poursuit ses initiatives de travail en collaboration avec des organismes patrimoniaux de premier plan tels que Canadian Geographic, la Fédération canadienne de la nature, le Musée canadien de la nature, la Société d'histoire nationale du Canada (éditeur du Beaver Magazine) et Le Collège canadien des enseignant(e)s. Elle sollicitera en outre la participation d'autres organismes nationaux et locaux à vocation

environnementale et d'autres organismes patrimoniaux non gouvernementaux afin d'étendre la portée de son message et d'élargir sa diffusion.

Recommandation :

18. L'établissement de liens avec le milieu de l'enseignement devrait être une grande priorité pour Parcs Canada. L'Agence et ses partenaires en matière d'éducation devraient concevoir, au moyen de consultations auprès des utilisateurs, des ressources pédagogiques et des outils d'accompagnement pertinents et intéressants ainsi que des occasions d'apprentissage à l'intention des enseignants et d'autres intervenants du monde de l'éducation.

Réponse :

Durant l'année 2003, Parcs Canada lancera le programme national de sensibilisation en milieu scolaire, conçu pour faire découvrir et comprendre aux jeunes canadiens le patrimoine naturel et culturel du Canada et contribuer à former la prochaine génération d'intendantes et d'intendants du patrimoine. L'objectif de ce programme est de mettre à la disposition des enseignants et des élèves de partout au pays les récits sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation. Le travail se fera en priorité auprès des éducateurs : concepteurs de programmes d'études, facultés d'éducation, enseignants et associations d'enseignants. Le matériel didactique ainsi créé en consultation avec les enseignants servira d'appoint aux programmes d'enseignement provinciaux et territoriaux. Parcs Canada travaille à la mise en place d'un réseau pan-canadien d'employés qui assureront la mise en œuvre du programme.

Thème II – Rendre l'expérience de séjour des visiteurs plus enrichissante.

Recommandation :

19. Parcs Canada devrait, avec ses partenaires, mener un examen national détaillé en vue d'élaborer un plan national d'éducation et d'interprétation définissant clairement les buts et les pratiques exemplaires à ce chapitre. Ce plan devrait orienter la conception des programmes d'interprétation des parcs et des lieux, en plus de prévoir des objectifs bien définis et mesurables.

Réponse :

Parcs Canada entamera ce processus de révision au cours de l'été et de l'automne 2003 avec une étude nationale de l'état de son programme d'interprétation et de sensibilisation. Les intervenants concernés seront consultés au cours du processus d'évaluation. Les recommandations qui résulteront de l'étude serviront de base à la planification future de la programmation sur place. Elles seront combinées à des stratégies de communication et de sensibilisation générales ou particulières relatives à l'initiative « Engager les Canadiens », à l'intégrité écologique, aux espèces en péril, à l'intégrité commémorative et à la diffusion dans les centres urbains de façon à atteindre les résultats escomptés.

Recommandation :

- 20. De concert avec des partenaires animés des mêmes intérêts, Parcs Canada devrait s'appliquer à assurer un haut niveau de professionnalisme et d'authenticité dans ses activités d'interprétation (depuis les expositions classiques d'ordre didactique jusqu'aux programmes multimédias offerts pour compléter un programme d'interprétation personnalisé bien étoffé), afin de fournir à des auditoires divers des expériences d'apprentissage axées sur la valeur d'évocation des sites.**

Réponse :

Parcs Canada poursuivra sa quête d'excellence dans ses activités d'interprétation grâce au perfectionnement professionnel. Dès 2003, l'Agence créera un fonds de soutien à l'innovation destiné à encourager la mise en œuvre de nouveaux programmes d'interprétation personnalisés et de nouvelles activités éducatives bonifiées. En outre, les fonds pour l'innovation dans la mise en valeur du patrimoine autochtone seront maintenus. L'authenticité des activités éducatives et le sentiment d'appartenance resteront au cœur des initiatives de Parcs Canada en vue de moderniser ses efforts de mise en valeur du patrimoine. Parcs Canada poursuivra également ses efforts pour présenter sur ses parcs et ses lieux par l'intermédiaire de multiples voix. L'Agence cherchera à travailler de concert avec ses nombreux partenaires pour moderniser tous ses efforts d'interprétation et d'éducation.

Recommandation :

- 21. Tous les parcs nationaux et tous les lieux historiques nationaux devraient se conformer à la politique fédérale sur l'accessibilité; veiller à ce que les renseignements sur les emplacements de Parcs Canada accessibles au public soient disponibles; et faire en sorte que le**

personnel soit formé pour accueillir les visiteurs ayant des besoins spéciaux.

Réponse :

Parcs Canada se fait une règle d'or de rendre ses lieux accessibles à tous les citoyens. En 1990, Parcs Canada a entrepris une évaluation majeure de l'accessibilité aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux et exigé la mise en place d'un plan de services permettant l'accès facile à chaque lieu. L'Agence a reçu des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre les projets de réaménagement prioritaires identifiés lors de cet exercice. Toutes les nouvelles installations sont conçues et construites selon des normes rigoureuses, mais en ce qui concerne le réaménagement d'installations existantes, Parcs Canada n'est pas toujours en mesure d'offrir un accès complet aux lieux en raison de l'état du terrain, de facteurs topographiques, de limites imposées par des structures de construction fixes des bâtiments ou du caractère architectural historique de ces lieux.

Bien que toutes les publications de Parcs Canada contiennent des renseignements généraux sur les structures d'accès aux lieux pour les personnes handicapées, l'Agence continuera d'améliorer le contenu de l'information disponible à cet égard sur son site Web. Les employés de Parcs Canada affectés à l'accueil et aux services aux visiteurs suivent une séance de formation annuelle et des séances de formation ponctuelles sur l'accès aux installations et aux services du lieu où ils travaillent.

PROCHAINES ÉTAPES

Au cours des deux prochaines années, Parcs Canada prendra les mesures requises pour procéder le cas échéant à la mise en œuvre des réponses aux recommandations de la deuxième Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada et reverra ses priorités afin de s'assurer que les initiatives de l'Agence sont axées sur les activités clés nécessaires à la réalisation de ses engagements. Les progrès des initiatives mises en place en vue de répondre aux objectifs fixés et de rechercher d'autres moyens d'assurer la conservation et la saine condition du patrimoine naturel et culturel du Canada seront évalués lors de la prochaine Table ronde de la Ministre.

La mise en œuvre de ces réponses sera reflétée dans les divers plans, rapports et autres documents stratégiques qui traitent en détail de nos redditions de comptes publics, notamment dans le plan d'entreprise, le rapport sur les plans et les priorités, le rapport annuel, le rapport sur le rendement, les plans d'affaires viables des unités de gestion et les plans directeurs des parcs et des lieux. Vous pouvez vous procurer ces documents sur le site Web de Parcs Canada (www.parcscanada.gc.ca) ou en communiquant avec le bureau du parc ou du lieu le plus près de chez vous.